



SYNDICAT
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CRÉATION DU SERVICE DES ACHATS, DE L'INNOVATION ET DE LA LOGISTIQUE, le SAILMI



COUP DE GUEULE SUR LE VOLET RESSOURCES HUMAINES !

En urgence, l'Administration a organisé 3 réunions, les 11 et 12 juin dernier, afin de présenter la création du SAILMI et de la Direction du numérique, aux organisations syndicales avant le comité technique d'administration centrale qui s'est réuni le 17 juin dernier.

Si les deux réorganisations méritent toute notre attention, le calendrier imposé pour la mise en œuvre du SAILMI d'ici le 1^{er} septembre 2019 a suscité les plus vives inquiétudes.



Décryptage...

La création du SMA a mis en lumière 2 approches syndicales contraires, celle de **FO**, très favorable à la réorganisation y voyant une occasion pour le secrétariat général de se renforcer et celle des autres organisations syndicales dont la **CFDT**, beaucoup plus réservées, voire opposées, compte tenu des insuffisances manifestes de l'accompagnement RH.

La **CFDT** est particulièrement attachée à la dimension humaine du pilotage du changement qui est la clé de voute de la réussite de toute réorganisation.

Or, nous avons découvert que le préfigurateur, M. Jean BOUVEROT, chargé également de l'intérim du SAELSI, comptait affecter dans la nouvelle structure les 281 agents répertoriés dans les organisations actuelles d'ici le 15 juillet prochain !

La **CFDT** a déclaré que cet **OBJECTIF ETAIT IMPOSSIBLE A TENIR** dans la mesure où des agents seront déjà en congé durant cette période et où de nombreuses fiches de poste vont devoir évoluer. Nous avons souligné le fait que les agents que nous avons rencontrés étaient dans l'expectative faute d'informations et inquiets sur leur devenir.

M. BOUVEROT a tenté de nous convaincre qu'il y aurait en réalité très peu de postes impactés, estimant que nous exagérons l'impact de la réorganisation.



Le SAILMI, qui est concerné ?

Le SAILMI est créé au sein de la **DEPAFI** par transfert et fusion :

- des services achats de la **DSIC : BAJ et BADGOM**,
- des services achats de la **DEPAFI**;
- du **SAELSI**

Sont également concernés : 2 postes à la **DSR**, 1 poste à la **DGSCGC**, 1 poste à la **DGEF** et 1 poste à la **DRH**.

La **CFDT** a donc indiqué lors de la préparation du comité technique qu'elle voterait contre le projet de réorganisation.

La position ferme de la CFDT a fait évoluer l'administration qui a accepté d'assouplir et d'allonger la période consacrée aux affectations dans la nouvelle structure.

SMI CFDT

Syndicat du Ministère de l'Intérieur – CFDT

Paris, le 20 juin 2019

☎ 01.80.15.38.23

WWW.SMI-CFDT.FR





Décryptage (suite) !

En raison de ces avancées, la CFDT s'est finalement abstenue lors du vote sur les projets de textes portant création du SAILMI (Service de l'Achat, de l'innovation, et de la logistique du ministère de l'intérieur).

La CFDT a néanmoins mis en garde l'Administration sur les risques réels de « régression fonctionnelle » et « opérationnelle » liés d'une part au manque d'adhésion des agents qui ont été trop peu associés en amont à la réflexion et d'autre part aux dysfonctionnements consécutifs aux changements brutaux de process.

Important

Lors du comité technique d'administration centrale, l'Administration a pris les engagements suivants :

- Un séminaire de cadres concernés par la réorganisation est prévu le 27 juin prochain ;
- Le calendrier est assoupli pour permettre aux agents concernés de se positionner sur les postes au-delà du 1^{er} septembre 2019 ;
- Une attention particulière sera portée aux agents détachés sur des emplois fonctionnels ou bénéficiant d'une NBI pour qu'ils ne soient pas pénalisés ;
- Les postes de chef de bureau et les postes qui font l'objet d'une modification de mission seraient publiés dès cette semaine ;
À la demande de la CFDT, ces postes seront prioritairement proposés aux agents actuellement affectés dans les services du périmètre du futur service par diffusion interne des fiches.
Le préfigurateur a estimé que seuls 53 (dont 15 postes de chef de bureau) des 281 postes concernés évoluaient de manière importante ou étaient des créations de postes.
Pour la CFDT, ce nombre paraît faible eu égard à l'impact de la réforme sur la filière achat et au fait que les logiques d'organisation diffèrent beaucoup actuellement d'une direction à l'autre.
Il s'agira donc d'un point de vigilance important.
Nous serons également attentifs au devenir des agents actuellement positionnés sur les fonctions supports ou isolés dans leur direction sur des fonctions achats.
- Les agents dont les missions n'évoluent pas significativement n'auront pas à re-candidater sur leur poste ;
- Pour les postes fonctionnels de sous-direction, la procédure habituelle sera respectée (publication d'un avis de vacances, période de candidature de 30 jours) ;
- Les agents seront reçus par les responsables et chefs de services actuels, et par les chefs de bureaux nouvellement affectés dans l'organisation cible ;
- La situation des agents qui bénéficient d'un temps partiel ou qui sont en télétravail ne devrait pas changer ;
- Il n'y a pas de déménagement prévu dans l'immédiat mais que certains agents pourront néanmoins être amenés à changer de site.

À notre demande, M. BOUVEROT nous recevra le 1^{er} juillet prochain afin d'aborder plus en détail l'ensemble de ces annonces.

Vos correspondants SMI-CFDT sont à votre disposition : ✉ cfdt-centrale@interieur.gouv.fr

SIADOUS Louise-Marie, ☎ 01 80 15 38 24 - AIT TAYEB Samir, ☎ 01 80 15 38 26 -

BLIN Christophe, ☎ 01 80 15 38 27 - WWW.SMI-CFDT.FR

